

Image not found or type unknown



## Versement pension alimentaire

Par **duchene florence**, le **13/01/2017** à **18:03**

bonjour,ma fille a 18 and et vis chez son père depuis 18 mois,elle a stoppé définitivement l'école à 17 and et demi et vos là plupart du temps chez la mère de son petit ami,dois-je lui verser à elle ou son père une pension alimentaire en sachant que ni ma fille ni son père ni son petit ami travaille,moi oui..cordialement